

CONTRE-INDICATIONS À LA PLONGÉE EN SCAPHANDRE AUTONOME

Cette liste est indicative et non limitative. Les problèmes doivent être abordés au cas par cas, éventuellement avec un bilan auprès d'un spécialiste, la décision tenant compte du niveau technique (débutant, plongeur confirmé ou encadrant).

En cas de litige, la décision finale doit être soumise à la Commission Médicale et de Prévention Régionale, puis en appel à la Commission Médicale et de Prévention Nationale

	Contre-indications définitives	Contre-indications temporaires ou à évaluer*
Cardiologie	Insuffisance cardiaque symptomatique Cardiomyopathie obstructive	Cardiopathie congénitale* Valvulopathies*
	Pathologie avec risque de syncope	Coronaropathie*
	Tachycardie paroxystique	Traitement par anti arythmique*
	BAV II ou complet non appareillé	Traitement par béta bloquant (voie générale ou voie locale)
	Maladie de Rendu-Osler	Shunt droit-gauche*
		Hypertension artérielle non contrôlée
Oto-Rhino- Laryngologie	Cophose unilatérale	Déficit auditif bilatéral*
	Evidement pétro-mastoïdien	Chirurgie otologique
	Ossiculoplastie	Polypose naso-sinusienne
	Trachéostomie	Difficultés tubo-tympaniques pouvant engendrer un vertige
	Laryngocèle	alterno barique
	Otospongiose opérée	Crise vertigineuse ou décours immédiat d'une crise
	Fracture du rocher	vertigineuse
	Destruction labyrinthique uni ou bilatérale	Tout vertige non étiqueté
	Fistule péri-lymphatique	Asymétrie vestibulaire > ou = à 50% (consolidé après 6
	Déficit vestibulaire non compensé	mois)
		Perforation tympanique et aérateurs trans-tympaniques
		Barotraumatisme ou accident de désaturation de l'oreille
	To a Constant of the Constant	interne*
Pneumologie	Insuffisance respiratoire	Asthme*
	Pneumopathie fibrosante	Pneumothorax spontané ou traumatique*
	Vascularite pulmonaire Chirurgie pulmonaire	Pathologie infectieuse Pleurésie
	Maladie bulleuse	
		Traumatisme thoracique
	Pathologie vasculaire de la rétine, de la	Affections aiguës du globe ou de ses annexes jusqu'à
Ophtalmologie	choroïde ou de la papille, non stabilisée,	guérison
	susceptible de saigner	Photokératectomie réfractive et LASIK : 1 mois
	Kératocône au-delà du stade 2	Phacoémulsification-trabéculectomie et chirurgie vitro-
	Prothèses oculaires ou implants creux	rétinienne : 2 mois Greffe de cornée : 8 mois
	Pour les N3, N4 et encadrants : vision binoculaire avec correction < 5/10 ; si un	Traitement par betabloquant par voie locale*
	œil < 1/10, l'autre > 6/10	Traitement par betabloquant par voie locale
Neurologie	Épilepsie	Traumatisme crânien grave*
	Syndrome déficitaire sévère	Traditiadistrie Craffieri grave
	Pertes de connaissance itératives	
	Effraction méningée neurochirurgicale,	
	ORL ou traumatique	
	Incapacité motrice cérébrale	
Psychiatrie	Affection psychiatrique sévère	Traitement anti-dépresseur, anxiolytique, par neuroleptique
	Éthylisme chronique	ou hypnogène
	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	Alcoolisation aiguë
Hématologie	Thrombopénie périphérique,	Trouble de la crase sanguine découvert lors d'u bilan d'une
	thrombopathie congénitale	affection thrombo-embolique
	Phlébites à répétition	Hémophilie*
	·	Phlébite non explorée
Gynécologie		Grossesse
Métabolisme	Diabète traité par antidiabétiques oraux	Diabète traité par insuline*
	hypoglycémiants	Diabète traité par biquanides*
	• .	Tétanie/spasmophilie
		Troubles métaboliques ou endocriniens sévères
	Différentes affections peuvent entrainer des contre-indications temporaires ou définitives, selon leur	
	intensité ou leur retentissement pulmonaire, neurologique ou cardio vasculaire	
Dermatologie	intensité ou leur retentissement pulmonaire	e, neurologique ou cardio vasculaire
Gastro-	intensité ou leur retentissement pulmonaire Manchon anti-reflux	e, neurologique ou cardio vasculaire Hernie hiatale ou reflux gastro œsophagien à évaluer

Toute prise de médicament ou de substance susceptible de modifier le comportement peut être une cause de contreindication.

La survenue d'une maladie de cette liste nécessite un nouvel examen.

Toutes les pathologies affectées d'un * doivent faire l'objet d'une évaluation et le certificat médical de non contreindication ne peut être délivré que par un médecin fédéral.

La reprise de la plongée après un accident de désaturation, une surpression pulmonaire, un passage en caisson hyperbare ou autre accident de plongée sévère, nécessitera l'avis d'un médecin fédéral ou d'un médecin spécialisé selon le règlement médical.